

**DELIBERATION N° 2025-042
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 8 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, à 18 h le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 1er décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Procuration de : M. Roland MARSEILLE à M. Michel MOURONT

M. Michel COLLOMB à M. Marcel CANNAT

M. Antoine GRAZIANO à Mme Dominique COLLOMB

Absent : M. Hervé CASTILLO

Secrétaire de séance : Mme Dominique COLLOMB

Objet : Mise à disposition de matériaux par la SRM au bénéfice de la commune de Réotier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du renouvellement de la convention de mise à disposition de matériaux par la Société Routière du Midi à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2029.

La commune pourra ainsi bénéficier de 100 tonnes par an de matériaux (hors enrochement et granulas d'ornement). Ces matériaux pourraient être utilisés notamment pour l'entretien des chemins ruraux, de la voirie communale, des aménagements divers sur le territoire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DECIDE

- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'acceptation, à l'acheminement, au dépôt ou à l'utilisation de ces matériaux.
- De préciser que cette mise à disposition ne génère aucune contrepartie financière pour la commune et qu'elle s'effectue sans engagement autre que ceux mentionnés dans la présente délibération.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT



La secrétaire de Séance,
Dominique COLLOMB

